

Dépôt sur  
[www.terresdargentan.fr](http://www.terresdargentan.fr)  
en date du 26/03/2025

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-020	Budget principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	6 627 814,13
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	4 064 582,67 €
001 recettes d'investissement	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 229 854,75
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	2 397 959,38
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	4 229 854,75

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p style="text-align: center;"><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> <p style="text-align: center;"><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :  <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-021</b></p>	<p><b>Budget annexe « Assainissement » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	1 561 214,92
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	748 548,75 €
001 recettes d'investissement	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 401 257,50
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	159 957,42
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	1 401 257,50

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-022	<b>Budget annexe « SPANC » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b>
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	25 045,33 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0,00
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	21 388,22

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME

Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :  <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-023</p>	<p><b>Budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	30 891,07 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0,00
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtizia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

**CC-2025-024 Budget annexe « Mobilité » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	349 568,96
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	473 687,81 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	349 568,96
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-025</b></p>	<p><b>Budget annexe « Interventions économiques » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

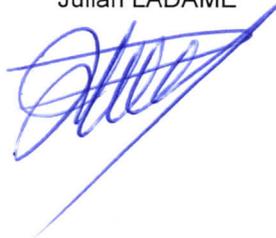
D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	145 809,82 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0,00
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-026</b></p>	<p><b>Budget annexe « Restauration collective » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	17 339,32
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	16 317,96 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	11 177,04
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	6 162,28
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	11 177,04

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation

12 mars 2025

Conseillers

En exercice : 82

Présents : 58

Pouvoirs : 8

Votants : 66

Vote

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-027</b>	<b>Budget annexe « Zone d'activités Actival d'Orne 2 » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
 Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	5 179,18 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0,00
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	101 277,84

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-028</b></p>	<p><b>Budget annexe « Zone d'activités Beaulieu » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article unique**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	448 671,08
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	159 603,88 €
001 recettes d'investissement	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	159 603,88
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	289 067,20
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	159 603,88
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-029</b></p>	<p><b>Budget annexe « Zone d'activités Nécy Rônai » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0,00
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	645,84

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-030</b></p>	<p><b>Budget annexe « Zone d'activités Saint-Nicolas » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	31 013,53
<b>Résultat d'exercice en section d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	0,00 €
001 recettes d'investissement	122 333,33 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	31 013,53
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-031	<b>Étude et rénovation de la Médiathèque d'Argentan – Ouverture d'une autorisation de programme</b>
-------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'avis favorable de la commission finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

D'ouvrir une autorisation de programme consacrée au projet d'étude et de rénovation de la Médiathèque d'Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-dessous :

nom du programme :	Etude et rénovation Médiathèque Argentan		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2025	durée de vie prévisionnelle :	4

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC	3 384 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	2 707 200 €
autofinancement :	676 800 €
dont FCTVA :	555 111 €

montant de l'autorisation de programme :	3 384 000 €
--	-------------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	94 000 €	30 000 €	360 000 €	2 900 000 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 3 384 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-032</b></p>	<p><b>Aménagement du quartier des « Trois croix » – Modification d'une autorisation de programme</b></p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
 Vu la délibération communautaire n° D2022-11 FIN du 25 janvier 2022 ouvrant une autorisation de programme pour le projet d'aménagement du quartier des « Trois Croix » ;  
 Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
 Considérant l'évolution du projet d'aménagement du quartier des « Trois Croix » à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
 Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée à l'aménagement du quartier des « Trois Croix » à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Aménagement du quartier des Trois Croix à Argentan		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	4
		durée de vie prévisionnelle ajustée:	5

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 200 000 €
subventions attendues ou sollicitées:	630 000 €
autofinancement :	1 570 000 €
dont FCTVA :	360 888 €

montant de l'autorisation de programme :	2 200 000 €
--	-------------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	864 €	100 000 €	1 800 000 €	299 136 €	- €
crédits de paiement ajustés	864 €	33 918 €	31 133 €	1 436 606 €	697 479 €

#### Budget annexe Assainissement

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 879 359 €
FCTVA :	308 290 €
subventions attendues :	480 000 €
autofinancement :	1 091 069 €

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	7 734 €	17 091 €	1 200 000 €	646 800 €	- €
crédits de paiement ajustés	7 734 €	17 091 €	1 006 069 €	848 465 €	- €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 2 200 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme, au niveau du budget principal et à concurrence de 1 879 359 € au titre de la mise en œuvre de ce programme, au niveau du budget annexe assainissement.

**Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-033</b></p>	<p><b>Création d'un centre territorial de santé – Modification d'une autorisation de programme</b></p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération communautaire n° CC-2024-096 du 25 juin 2024 ouvrant une autorisation de programme pour la création d'un centre territorial de santé ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du projet la création d'un centre territorial de santé à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la création d'un centre territorial de santé à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Création d'un centre territorial de santé		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	3

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	661 000 €
subventions attendues :	512 877 €
autofinancement :	148 123 €
dont FCTVA :	108 430,44 €

montant de l'autorisation de programme :	412 000 €
montant de l'autorisation de programme ajusté :	661 000 €

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026
crédits de paiement	62 600 €	262 050 €	87 350 €
crédits de paiement ajusté	10 164 €	260 335 €	390 501 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 661 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-034</b>	<b>Construction d'une école Quartier Vallée d'Auge – Modification d'une autorisation de programme</b>
--------------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération communautaire n° D2022-09 FIN du 25 janvier 2022 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de construction du groupe scolaire Vallée d'Auge à Argentan ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du projet de construction d'une école Quartier Vallée d'Auge à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la construction d'une école Quartier Vallée d'Auge à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Construction école Quartier Vallée d'Auge à Argentan		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	4
		durée de vie prévisionnelle ajustée :	5

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC :	9 045 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	3 507 652 €
autofinancement :	5 537 348 €
dont FCTVA :	1 483 742 €

montant de l'autorisation de programme :	9 045 000 €
--	-------------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	95 515 €	554 715 €	5 500 000 €	2 894 770 €	
crédits de paiement ajusté	95 515 €	554 715 €	2 664 486 €	4 000 000 €	1 730 284 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 9 045 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :  
**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-035</b>	<b>Extension de l'école de Nécy – Modification d'une autorisation de programme</b>
--------------------	--

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-073 du 24 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet d'extension de l'école de Nécy ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du projet d'extension de l'école de Nécy quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée à l'extension de l'école de Nécy selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Extension école de Nécy		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2023	durée de vie prévisionnelle :	2
		durée de vie prévisionnelle ajustée:	3

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC :	1 282 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	192 973 €
autofinancement :	1 089 028 €
dont FCTVA :	210 299 €

montant de l'autorisation de programme :	1 202 000 €
montant de l'autorisation de programme "ajusté" :	1 282 000 €

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2023	2024	2025
crédits de paiement	142 563 €	815 000 €	324 437 €
crédits de paiement ajusté	142 563 €	481 060 €	658 377 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 282 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

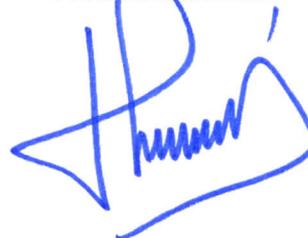
### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-036</b></p>	<p><b>Création d'une piste cyclable Argentan / Urou-et-Crennes – Modification d'une autorisation de programme</b></p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération n° CC-2024-033 du 27 mars 2024 ouvrant une autorisation de programme pour la création d'une piste cyclable Argentan/Urou-et-Crennes ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du projet de production et économie d'énergie quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet de création d'une piste cyclable entre Argentan et Urou-et-Crennes selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après ;

nom du programme :	Création piste cyclable Argentan et Urou-et-Crennes		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	2
		durée de vie prévisionnelle ajustée :	3

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 000 000 €
subventions attendues :	644 423 €
autofinancement :	355 577 €
dont FCTVA :	164 040 €

montant de l'autorisation de programme :	1 000 000 €
--	-------------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026
crédits de paiement	50 000 €	950 000 €	- €
crédits de paiement ajustés	7 458 €	- €	992 542 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 000 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :  
**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-037</b>	<b>Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) – Modification d'une autorisation de programme</b>
--------------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-138 du 10 octobre 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée au plan local d'urbanisme intercommunal et habitat selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	5

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	650 000 €
subventions attendues :	- €
autofinancement :	650 000 €
dont FCTVA :	106 626 €

montant de l'autorisation de programme :	650 000 €
--	-----------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	1 378 €	247 659 €	250 000 €	100 000 €	50 963 €
crédits de paiement ajusté	1 378 €	247 659 €	114 992 €	187 350 €	98 621 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 650 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO  Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 18 mars 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :  26 MARS 2025</p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-038</p>	<p>Production et économies d'énergie – Modification d'une autorisation de programme</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération n° CC-2024-032 du 27 mars 2024 ouvrant une autorisation de programme pour le déploiement de panneaux solaires ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du projet de production et économie d'énergie quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la production et économies d'énergie (Déploiement panneaux solaires) à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Production et économies d'énergie		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	4
		durée de vie prévisionnelle ajustée :	5

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 700 000 €
subventions attendues :	2 000 000 €
autofinancement :	700 000 €
dont FCTVA :	442 908 €

montant de l'autorisation de programme :	2 700 000 €
--	-------------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	100 000 €	1 500 000 €	500 000 €	600 000 €	- €
crédits de paiement ajusté	8 638 €	650 000 €	800 000 €	500 000 €	741 362 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 2 700 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-039</b>	<b>Projet d'Atelier Relais – Modification d'une autorisation de programme</b>
--------------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-139 du 05 octobre 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet d'ateliers relais ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du projet d'ateliers relais quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet d'ateliers relais selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après ;

<b>nom du programme :</b>	<b>Atelier relais</b>		
<b>budget de rattachement :</b>	<b>budget annexe Interventions économiques</b>		
<b>année de création du programme :</b>	<b>2023</b>	<b>durée de vie prévisionnelle :</b>	<b>3</b>

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 345 650 €
subventions attendues ou sollicitées :	650 000 €
autofinancement :	695 650 €
dont FCTVA :	220 740 €

<b>montant de l'autorisation de programme :</b>	<b>1 850 000 €</b>
<b>montant de l'autorisation de programme ajusté :</b>	<b>1 345 650 €</b>

#### montant de l'autorisation de programme :

<b>exercice</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
crédits de paiement	550 000 €	1 300 000 €	- €
crédits de paiement ajustés	59 810 €	845 810 €	440 000 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 345 650 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO  Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 18 mars 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-040</p>	<p>Rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge – Modification d'une autorisation de programme</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition de autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-078 du 24 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de rénovation urbaine du quartier Vallée d'Auge ;  
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;  
Considérant l'évolution du programme de rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De modifier l'autorisation de programme consacrée au programme de rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après ;

nom du programme :	Rénovation urbaine Quartier Vallée d'Auge		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	6

#### plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC	5 595 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	3 800 000 €
autofinancement :	1 795 000 €
dont FCTVA :	917 804 €

montant de l'autorisation de programme :	5 595 000 €
--	-------------

#### montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027
crédits de paiement	13 980 €	100 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	481 020 €
crédits de paiement ajusté	13 980 €	37 964 €	76 326 €	500 000 €	2 200 000 €	2 766 730 €

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 5 595 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

### **Article 3**

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :  
**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-041</b>	<b>Programmation pluriannuelle d'investissement</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2024-024 du 27 mars 2024 approuvant la programmation pluriannuelle d'investissement ;  
Considérant l'importance de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour répondre aux exigences des calendriers ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'abroger la délibération du Conseil communautaire n° CC-2024-024 du 27 mars 2024.

**Article 2**

D'approuver la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) jointe à la présente délibération.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



Programmation Pluriannuelle d'Investissement TERRES D'ARGENTAN INTERCO

Mise à jour :  
26/02/2025

Caractéristiques de l'opération				DEPENSES				RECETTES			
N° opération	Gestionnaires	Nom du projet	Montant de l'opération	BP 2024	BP 2025	2026	2027	BP 2024	2025	2026	2027
2004		Etude rénovation globale Centre aquatique - AP-CP à créer		0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00 €		32 175,00 €	75 075,00 €
2007		Etude et rénovation Médiathèque d'Argentan - AP-CP à créer	3 384 000 €	30 000,00	94 000,00	30 000,00	360 000,00	0,00 €			108 000,00 €
<b>BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES</b>				<b>6 846 584,63</b>	<b>5 724 410,42</b>	<b>4 142 649,06</b>	<b>922 027,00</b>	<b>2 772 602,50 €</b>	<b>1 268 966,40 €</b>	<b>1 182 893,00 €</b>	<b>1 534 933,00 €</b>
56	URB	Rénovation urbaine : quartier « Vallée d'Auge » (Argentan) AP-CP	5 437 654,28 €	100 000,00	500 000,00	2 200 000,00	2 023 674,28	35 075,00 €	820 410,31 €	820 410,31 €	820 410,31 €
155	VOI	Aménagement : quartier des Trois Croix (Argentan) 2023 AP-CP Hors B.A Assainissement	3 729 730,55 €	100 000,00	1 436 606,00	732 260,55	0,00	30 000,00 €	150 000,00 €	350 000,00 €	
3004	VOI	Création Piste cyclable ( Urou et Crennes notamment)	1 000 000,00 €	50 000,00	0,00	992 541,93	0,00	318 184,00 €	311 478,80 €	237 489,00 €	
159	VOI	Aménagement : avenue du Général Leclerc (Ecouché)	80 000,00 €	0,00	0,00	80 000,00	1 000 000,00	0,00 €			
3005	INS	Etude conception Ecoquartier Boucé - Chambois		0,00	45 000,00	100 000,00	500 000,00	0,00 €			
<b>VOIRIE, RESEAUX ET AMENAGEMENTS URBAINS</b>				<b>230 000,00</b>	<b>1 981 606,00</b>	<b>4 104 802,48</b>	<b>3 523 674,28</b>	<b>383 259,00 €</b>	<b>1 281 869,11 €</b>	<b>1 407 899,31 €</b>	<b>820 410,31 €</b>
96	ING	OPAH CENTRE VILLE ARGENTAN, TRUN et ECOUCHE		480 000,00	214 000,00	450 000,00	450 000,00	306 804,50	188 255,00	200 000,00	
98		Signalétique des zones d'activités		96 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
128	UCDD	Projet Alimentaire Territorial	150 000,00 €	120 000,00	40 000,00			41 500,00			
169	ING	OPAH INTERCOMMUNALE		345 000,00	240 000,00	290 000,00	290 000,00	139 755,22	112 840,00	60 000,00	
179	RDM	Projet automatisation Médiathèques			36 000,00	37 000,00			23 112,00	24 800,00	
148	URB	PLUIH Intercommunal AP-CP	704 682,00 €	250 000,00	187 350,00	98 621,28		0,00			
204	ING	Ingénierie territoriale		65 200,00	12 500,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00			
206	ING	Acquisitions foncières		18 400,00	27 500,00	50 000,00	50 000,00	0,00			
4001	ING	Développement économique : études et interventions diverses		30 000,00	0,00		30 000,00	0,00			
4002	TDU	Parcours randonnée Prémium		16 250,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00			
4003	SAN	Centre territorial de santé Argentan	661 000,00 €	104 915,00	260 335,00	390 501,00	0,00	0,00	145 188,00	177 452,00	
4005	TDU	Office de tourisme Hors les murs			104 000,00					78 000,00	
4006	DACV	Etudes PCS (Plan communal intercommunal de sauvegarde)			40 000,00	40 000,00			20 000,00	10 000,00	
4007	EDU	Mobilier Ecole du Quartier Vallée d'Auge			60 000,00	90 000,00					
4008	FIN	Participation centre de santé Fei / Chambois			60 000,00						
	ING	Reconversion bâtiment Gare (agence mobilité, antenne DT, salle répétition)					100 000,00				
	EDU	Aménagements Cours DASIS - Prévert en 2026 et Ecouché ou Trun en 2027					300 000,00				
<b>DIVERS</b>				<b>1 741 245,00</b>	<b>1 302 685,00</b>	<b>1 497 122,28</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 227 691,31 €</b>	<b>489 395,00 €</b>	<b>550 252,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>12 886 031,63</b>	<b>11 999 771,42</b>	<b>13 623 143,82</b>	<b>9 374 271,28</b>	<b>5 021 252,31 €</b>	<b>3 672 383,60 €</b>	<b>3 652 971,31 €</b>	<b>2 833 343,31 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-20068450-20250118-CC-2025-041-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2025  
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Programmation Pluriannuelle d'Investissement TERRES D'ARGENTAN INTERCO

Mise à jour :  
26/02/2025

N° opération	Gestionnaires	Caractéristiques de l'opération		DEPENSES				RECETTES			
		Nom du projet	Montant de l'opération	BP 2024	BP 2025	2026	2027	BP 2024	2025	2026	2027
34	BAT	Programmation des travaux d'accessibilité des ERP (AD/AP)		50 000,00	47 500,00	50 000,00	50 000,00	13 099,50 €	25 103,25 €	11 000,00 €	11 000,00 €
207	UCDD	Actions transitions et développement durable		80 000,00	50 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00 €	25 320,00 €		
208	DACV	Numerisation patrimoine bâti		4 400,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00 €			
1001	BAT	Gros entretien du patrimoine bâti		300 000,00	225 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00 €	59 238,84 €		
1002	VDI	Eclairage Public : enfouissement et travaux ponctuels		450 000,00	337 500,00	450 000,00	450 000,00	0,00 €	27 768,00 €	33 937,00 €	
1003	VDI	Autres opérations de voirie (fusion ligne avec 1010)		100 000,00	75 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00 €			
1004		Acquisition et renouvellement matériel et mobilier (tous services)		315 600,00	200 000,00	350 000,00	350 000,00	7 600,00 €	87 703,00 €		
1006	ASS	GEMAPI		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00 €			
1008	URB	Urbanisme et aménagements		10 000,00	22 500,00	30 000,00	30 000,00	0,00 €			
1011	TEC	Acquisition et renouvellement véhicules		60 000,00	75 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00 €			
1013	DACV	Signalétique Patrimoine Bati		20 000,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00 €			
<b>ENVELOPPES ANNUELLES</b>				<b>0,00 €</b>	<b>1 490 000,00</b>	<b>1 162 500,00</b>	<b>1 630 000,00</b>	<b>20 699,50 €</b>	<b>225 133,09 €</b>	<b>44 937,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
225	VDI	Voie : interventions 2025		1 507 202,00	1 428 570,00	1 428 570,00	1 428 570,00	357 000,00 €	357 000,00 €	357 000,00 €	357 000,00 €
5100	VDI	Voie : programmation complémentaires 2022-2024 - interventions 2024		538 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00 €			
5200	ASS	Entretien réseau Eaux Pluviales - interventions 2025		300 000,00	250 000,00	400 000,00	400 000,00	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
5300	VDI	PROGRAMMATION INTERVENTIONS OUVRAGES D'ART - interventions 2025		213 000,00	150 000,00	200 000,00	200 000,00	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>ENVELOPPES ANNUELLES AVEC FONDS DE CONCOURS</b>				<b>0,00 €</b>	<b>2 558 202,00</b>	<b>1 828 570,00</b>	<b>2 028 570,00</b>	<b>617 000,00 €</b>	<b>467 000,00 €</b>	<b>467 000,00 €</b>	<b>467 000,00 €</b>
30	TEC	Construction Groupe Scolaire Vallée d'Auge AP-CP - hors mobilier coût total opération HT : 7,72 M€	9 045 000 €	5 500 000,00	4 000 000,00	1 730 283,90	0,00	2 536 000,00 €	725 030,00 €	725 030,00 €	966 703,00 €
49	BAT	Extension Ecole de Nacey AP-CP Dont acquisition : 102 000€	1 282 148 €	815 000,00	658 376,87	0,00	0,00	192 972,50 €	94 556,00 €	40 524,00 €	
150	BAT	Regroupement scolaire Fel & Chambois - AP-CP	1 580 000 €	180 000,00	200 000,00	1 928 814,00	0,00	0,00 €	323 395,00 €	383 128,00 €	383 128,00 €
95	VDI	Aménagement rue Léon Labbé - Ecouché	506 088,40 €	80 059,47				43 630,00 €			
210	FIN	Centre de secours Fel-Chambois	518 643 €	91 525,16	122 033,55	91 525,16	0,00	0,00 €			
2001		Réaménagement Médiathèque Ecouché - stratégie culturelle		50 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00 €			
2002	UCDD	Production et économies d'énergie	2 300 000,00 €	100 000,00	650 000,00	800 000,00	500 000,00	0,00 €	63 960,40 €		

20250226\_PPI Interco\_Méjlsande OK

<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-042</b></p>	<p><b>Fongibilité des crédits</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-132 du 5 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du budget, la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

**Article 2**

De rappeler que chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre fera l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de la plus proche séance.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME

A blue ink signature of Julian Ladame, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature of Frédéric Leveillé, featuring a large, stylized initial 'F' and 'L' followed by a cursive name.

<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-043</b></p>	<p><b>Durée d'amortissement des immobilisations inscrites à l'actif de Terres d'Argentan Interco (M57)</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-3 et R.2321-1 ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-170 adoptant les modalités de durée d'amortissement selon l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire M57 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs qui prévoit que l'amortissement « *prorata temporis* » est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité ;  
Considérant la nécessité d'adopter un cadre fixant les durées d'amortissement en fonction de la nomenclature M57 au sein de la collectivité ;  
Considérant la nécessité d'inscrire dans le tableau des durées d'amortissement, certains comptes qui n'étaient pas amortis.  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la délibération n° CC-2023-170 du 21 décembre 2023.

**Article 2**

D'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les durées suivantes pour la constatation des amortissements des biens inscrits à l'actif :

**Immobilisations incorporelles**

NATURE	COMPTES	DURÉE
Frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme	202	5 ans
Frais d'études relatifs à des opérations abandonnées	2031-2032-2033	5 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	2041-2042-2043-2044	5 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations	2041-2042-2043-2044	15 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des infrastructures d'intérêt national	2041-2042-2043-2044	30 ans
Concessions et droits similaires	205	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	208	5 ans

**Immobilisations corporelles**

NATURE	COMPTES	DURÉE
Terrains – A l'exception du compte 2114 « Terrains de gisement » amortissable sur 15 ans.	211	Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains – A l'exception du compte 2121 « Plantations d'arbres et arbustes » amortissable sur 15 ans.	212	Non amortissable
Constructions – A l'exception des comptes 21321 « Immeubles de rapport », 21328 « Autres bâtiments privés », 21352 « Aménagements bâtiments privés » qui seront amortissables sur 30 ans ainsi que les agencements et aménagements s'y rapportant.	213	Non amortissable
Constructions sur sol d'autrui	214	Durée du bail
Installations, matériel et outillage techniques – A l'exception des comptes 2151 « Réseaux de voirie » et 2152 « Installations de voirie » qui seront non amortissables.	215	15 ans
Biens historiques et culturels - Biens sous-jacents	21611 - 21621	Non amortissable
Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées (restauration bâtiments)	21612	20 ans
Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées (restauration matériel et mobilier)	21622	15 ans

Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	217	Non amortissable
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	5 ans
Matériel de transport véhicules légers	21828	5 ans
Matériel de transport véhicules lourds	21828	8 ans
Matériel informatique	2183	4 ans
Matériel de bureau et mobilier	2184	10 ans
Matériel de téléphonie	2185	4 ans
Cheptel	2186	3 ans
Autres matériels et outillage industriel	2188	10 ans

### **Subventions d'investissement**

Les subventions au compte 131 et 133 sont amorties sur le même nombre d'années que le bien amorti.

#### **Article 3**

D'amortir ces immobilisations selon le mode d'amortissement linéaire au « *prorata temporis* ».

#### **Article 4**

De fixer à 2 500 € le seuil de valeur des immobilisations en-deçà duquel l'amortissement s'effectue sur un an.

#### **Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-044</p>	<p><b>Vote des taux des taxes directes locales pour 2025</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;  
Vu la loi n° 80-50 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De voter les taux de fiscalité 2025 suivants :

- Taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,23 %
- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 11,04 %
- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 18,99 %
- Taux de la Taxe d'habitation (TH) : 12,20 %

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-045</b>	<b>Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2025</b>
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général des impôts ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2017-05 FIN du 4 janvier 2017 instaurant la TEOM ;

Considérant le montant de la contribution due par Terres d'Argentan Interco pour l'année 2025, telle que fixée par le conseil syndical du SITCOM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De voter la mise en recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2025 en retenant le taux suivant :

	<b>Bases notifiées</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	34 042 620 €	12,16 %	4 140 176,87 €

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-046</b></p>	<p><b>Détermination du produit de la taxe GEMAPI</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement et notamment son article L.211-7 ;  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1530 bis ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2021-110 FIN du 21 septembre 2021 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire communautaire ;  
Considérant l'avis favorable de la commission « Assainissement-Eaux Pluviales et GEMAPI » du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De fixer à 270 000 € le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2025.

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 65  
Contre : 0  
Abstention : 1

Publication le :  
**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-047	Budget principal – Adoption du budget primitif 2025
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention), décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	19 935 937,11 €	32 431 061,83 €	52 366 998,94 €
RECETTES	19 935 937,11 €	32 431 061,83 €	52 366 998,94 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opérations en investissement.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 65  
Contre : 0  
Abstention : 1

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-048</b>	<b>Budget annexe « Assainissement » – Adoption du budget primitif 2025</b>
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	4 600 089,43 €	1 853 948,11 €	6 454 037,54 €
RECETTES	4 600 089,43 €	1 853 948,11 €	6 454 037,54 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

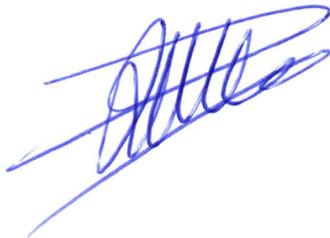
**Article 3**

De dire que le présent budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opérations en investissement.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 65  
Contre : 0  
Abstention : 1

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-049</b>	<b>Budget annexe « SPANC » – Adoption du budget primitif 2025</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	146 536,33 €	123 041,22 €	269 577,55 €
RECETTES	146 536,33 €	123 041,22 €	269 577,55 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 65  
Contre : 0  
Abstention : 1

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-050</b>	<b>Adoption du budget primitif 2025 – budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage »</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	175 812,07 €	424 071,00 €	599 883,07 €
RECETTES	175 812,07 €	424 071,00 €	599 883,07 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 1</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtizia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-051

Budget annexe « Mobilité » – Adoption du budget primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Mobilité » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	932 308,77 €	1 305 880,96 €	2 238 189,73 €
RECETTES	932 308,77 €	1 305 880,96 €	2 238 189,73 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-052</b></p>	<p><b>Budget annexe « Interventions économiques » – Adoption du budget primitif 2025</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Interventions économiques » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	649 232,53 €	278 031 €	927 263,53 €
RECETTES	649 232,53 €	278 031 €	927 263,53 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-053</b></p>	<p><b>Budget annexe « Restauration collective » – Adoption du budget primitif 2025</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Restauration collective » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	82 981,36 €	1 355 462,28 €	1 438 443,64 €
RECETTES	82 981,36 €	1 355 462,28 €	1 438 443,64 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtizia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

<b>CC-2025-054</b>	<b>Budget annexe « Zone d'activités Actival d'Orne 2 » – Adoption du budget primitif 2025</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Actival d'Orne 2 » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	280 000 €	280 000 €	560 000 €
RECETTES	280 000 €	280 000 €	560 000 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-055	<b>Budget annexe « Zone d'activités Beaulieu » – Adoption du budget primitif 2025</b>
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Beaulieu » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	159 603,88 €	520 941,08 €	680 544,96 €
RECETTES	159 603,88 €	520 941,08 €	680 544,96 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-056</b>	<b>Budget annexe « Zone d'activités Nécy-Rônai » – Adoption du budget primitif 2025</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Nécy-Ronai » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	212 034,39 €	212 680,23 €	424 714,62 €
RECETTES	212 034,39 €	212 680,23 €	424 714,62 €

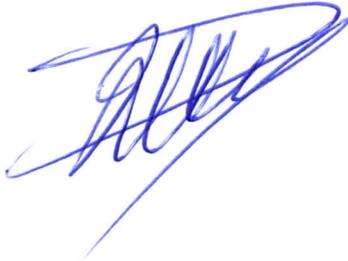
**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
--	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :  
**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-057	<b>Budget annexe « Zone d'activités Saint-Nicolas » – Adoption du budget primitif 2025</b>
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Saint-Nicolas » pour l'exercice 2025, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	176 322,28 €	116 332,48 €	292 654,76 €
RECETTES	176 322,28 €	116 332,48 €	292 654,76 €

**Article 2**

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-058</b></p>	<p><b>Cession partielle à la SCI ACTIV de la parcelle AA 112 située sur le parc d'Activités Actival d'Orne à Sarceaux</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L.1311-9 et suivants et L.5211-37 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Considérant la demande de la société civile immobilière ACTIV de construire de l'immobilier d'entreprise sur le parc d'activités Actival d'Orne dans le but de permettre le développement d'une activité de distribution de matériel électrique au travers d'une construction adaptée à ses besoins ;  
Considérant que la société civile immobilière ACTIV a manifesté son intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AA n°112 pour une superficie d'environ 2 407 m<sup>2</sup> ;  
Considérant que le service France Domaine doit être consulté par les établissements publics de coopération intercommunale concernant leurs projets de cession immobilière ;  
Considérant l'avis rendu par le service France Domaine en date du 13 mars 2024, précisant que le bien immobilier estimé pourrait être cédé au prix de 18,50 € HT/m<sup>2</sup> comprenant la marge d'appréciation de ± 15% ;  
Considérant l'orientation 3 « un territoire dynamique et attractif » du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;  
Considérant l'avis favorable obtenu par consultation en date du 25 février 2025 auprès des membres de la commission développement économique de Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver la cession à la société civile immobilière ACTIV en cours d'immatriculation, qui sera domiciliée 14 rue de la Poudrière à Argentan (61200), de la parcelle cadastrée AA n°112 située sur le parc d'activités Actival d'Orne à Sarceaux, représentant une superficie de terrain d'environ 2 407 m<sup>2</sup>, que le bornage viendra préciser.

**Article 2**

D'approuver la cession de la parcelle au prix de 18,00 € HT/m<sup>2</sup> pour une superficie d'environ 2 407 m<sup>2</sup> soit une cession estimée à 43 326 € HT.

**Article 3**

De dire que seront mis à la charge de l'acquéreur les frais de bornage, les frais de clôture, les frais de raccordement aux réseaux et les frais d'acte ;

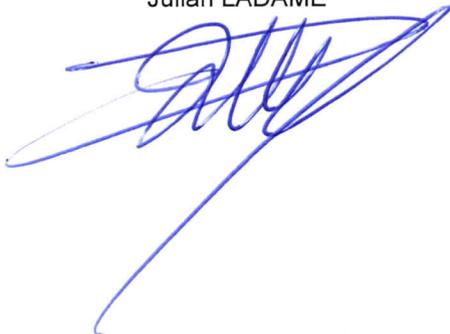
**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette cession et à signer tous documents y afférent.

**Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-059</b></p>	<p><b>Convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du CEREMA auprès des collectivités lauréates de l'appel à candidature écoquartier 2030</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Considérant l'avis favorable du Ministère de la transition écologique sur la candidature de Terres d'Argentan Interco à l'appel à projet accompagnant sur mesure à l'émergence des projets écoquartier du CEREMA ;

Considérant le projet d'écoquartier Argentanais sur les secteurs gare et de l'ancienne clinique ;  
Considérant le programme de redynamisation Action Cœur de Ville et le focus fait sur les entrées de ville et secteurs gare ;  
Considérant les quatre orientations stratégiques du CRTE de Terres d'Argentan Interco dans lesquelles s'inscrit le projet d'écoquartier :

- 1 - Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- 2 - Un territoire solidaire et accueillant
- 3 - Un territoire dynamique et attractif
- 4 - Affirmer le positionnement d'Argentan Intercom

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme - Logement du 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver la convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du CEREMA auprès des collectivités lauréates de l'appel à candidature écoquartier 2030 entre Terres d'Argentan Interco, l'État, et le CEREMA.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 53 Pouvoirs : 8 Votants : 61</p> <p><u>Vote</u> Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p> <p><u>N'ont pas pris part au vote</u> : BALLON Michèle, CHOQUET Brigitte, JIDOUARD Philippe, LADAME Julian, TOUSSAINT Philippe.</p>
<p><b>CC-2025-060</b></p>	<p><b>Attribution d'une subvention à la Mission Locale du Pays d'Argentan et de Vimoutiers pour l'année 2025</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Terres d'Argentan Interco est membre de la Mission locale des pays d'Argentan et de Vimoutiers ;  
Considérant la demande de subvention présentée par la Mission Locale d'Argentan et de Vimoutiers le 27 septembre 2024 ;  
Considérant les orientations 1, 2 et 3 du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;  
Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 10 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 42 000 € au profit de la Mission Locale du Pays d'Argentan et de Vimoutiers.

**Article 2**

De prévoir les crédits au budget.

**Article 3**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Mission locale du pays d'Argentan et de Vimoutiers au titre de l'année 2025, et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-061</b></p>	<p><b>Attribution d'une subvention à l'association Fête de la Normandie pour l'année 2025</b></p>

Vu l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;  
Considérant que dans le cadre de ses statuts l'intercommunalité est amenée à soutenir les associations participant à l'intérêt local ;

Considérant la demande présentée par l'association La fête de la Normandie ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 27 février 2025 ;  
Considérant l'avis favorable de la commission développement économique du 10 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'attribuer une subvention de 2000 € à l'association Fête de la Normandie pour l'année 2025

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION	INSCRIPTION BUDGETAIRE
Fête de la Normandie	2 000 €	Article 6574 – ECO du BP

**Article 2**

De préciser que le versement des subventions est conditionné à la promotion de la communauté de communes et que l'association subventionnée par la communauté de communes doit spécifier ce point lors de la manifestation publique organisée (notamment avec la mention « avec le soutien de Terres d'Argentan Interco » sur les tracts, affiches...).

**Article 3**

De rappeler qu'à défaut d'actions de promotion de la communauté de communes, l'association pourra être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 55 Pouvoirs : 8 Votants : 63</p> <p><u>Vote</u> Pour : 63 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p> <p><u>N'ont pas pris part au vote</u> : BENOIST Danièle, MICHEL Clothilde, LADAME Julian.</p>
<p><b>CC-2025-062</b></p>	<p><b>Attribution d'une subvention au Garage Mécanique Auto d'Argentan pour son école de production GM2A pour l'année 2025</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CC-2023-108 relative aux subventions 2023 et notamment celle de 20 000 € attribuée au Garage Mécanique Auto Argentan pour sa première année de lancement d'école de production ;

Vu la délibération n° CC-2024-098 relative aux subventions communautaire 2024 et notamment celle de 12 000 € attribuée au Garage Mécanique Auto Argentan pour la deuxième année de lancement d'école de production ;

Considérant la demande de subvention de 12 000 € faite par le Garage Mécanique Auto Argentan pour l'année 2025 ;

Considérant les orientations 1, 2 et 3 du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 10 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 € au profit de l'école de production du Garage Mécanique Auto Argentan pour l'année 2025.

**Article 2**

De prévoir les crédits au budget de l'Etablissement (ECO).

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO  Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :  <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-063</p>	<p>Modification du tableau des effectifs</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Considérant que dans le cadre de la stabilisation de la direction développement du territoire, il convient de positionner la cheffe de projet Petites Villes de Demain (PVD), aujourd'hui sur un contrat de projet, sur un emploi permanent de responsable du service ingénierie territoriale ;

Considérant le programme actions mobilité AVELO3 financé par l'ADEME ;  
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique du  
5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De créer un poste d'attaché territorial pour la direction développement du territoire pour exercer les fonctions de responsable du service ingénierie territoriale.

**Article 2**

De créer un contrat de projet pour une durée de trente mois sur un grade de technicien territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission mobilité durable.

**Article 3**

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 65 Contre : 1 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtizia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-064</b></p>	<p><b>Convention générale de mutualisation avec la Ville d'Argentan</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5214-16-1 ;  
Vu le projet de convention (convention cadre et annexe technique et financière),  
Vu l'avis favorable de la commission en date du 5 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient de remettre à jour annuellement la convention générale de mutualisation afin d'intégrer l'ensemble des évolutions de l'administration partagée ;  
Considérant le projet d'administration partagée ;  
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique du 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 contre) décide :

**Article 1**

D'approuver les termes du projet de convention de mutualisation liant Terres d'Argentan Interco et la commune d'Argentan.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

**Article 3**

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 53 Pouvoirs : 8 Votants : 61</p> <p><u>Vote</u> Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p> <p><u>N'ont pas pris part au vote</u> : BALLON Michèle, CHOQUET Brigitte, JIDOUARD Philippe, LADAME Julian, TOUSSAINT Philippe.</p>
<p><b>CC-2025-065</b></p>	<p><b>Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) – Attribution d'une subvention pour l'année 2025</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco est membre de la Mission locale des pays d'Argentan et de Vimoutiers ;  
Considérant la demande de subvention faite par la Mission Locale d'Argentan et de Vimoutiers au titre du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CCLAJ) ;  
Considérant les orientations 1, 2 et 3 du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;  
Sous réserve de l'avis favorable de la commission Urbanisme Logement du 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € au profit de la Mission Locale du Pays d'Argentan et de Vimoutiers dans le cadre du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J).

**Article 2**

De prévoir les crédits au budget de l'Établissement.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil communautaire</b> <b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 57 Pouvoirs : 8 Votants : 65</p> <p><u>Vote</u> Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p> <p><u>N'a pas pris part au vote</u> : CHOQUET Brigitte</p>
<p>CC-2025-066</p>	<p><b>Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPNRU) Saint-Michel-Vallée d'Auge – Lancement d'un marché de travaux</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 ;

Considérant la nécessité de passer un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire en groupement de commandes avec les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia) sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) pour les travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge de la ville d'Argentan ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme du 30 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché en procédure formalisée (appel d'offres ouvert), sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire en groupement de commandes avec les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia) pour les travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge de la ville d'Argentan

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces du marché et l'ensemble des documents relatifs à la passation et à l'exécution de celui-ci.

**Article 3**

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-067</b></p>	<p><b>Désaffectation de l'Office de Tourisme situé 6 rue des Anciens Combattants à Argentan (parcelle AI n° 205)</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1321-1 et suivants ;  
Vu la délibération n° CC-2025-016 en date du 4 février 2025 par laquelle le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco a approuvé la stratégie touristique partagée avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault ;

Vu la délibération n° CC-2025-017 en date du 4 février 2025 par laquelle le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco a approuvé une entente intercommunautaire avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault pour déployer une stratégie touristique partagée ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2017-207 FIN en date du 28 novembre 2017 portant mise à disposition de biens par la ville d'Argentan à la communauté de communes Argentan Intercom pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » ;  
Vu la délibération du Conseil municipal de la ville d'Argentan n°D2017/127 en date du 11 décembre 2017 portant mise à disposition de biens à la communauté de communes Argentan Intercom pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » ;  
Considérant le procès-verbal de mise à disposition de biens passé avec la ville d'Argentan ;  
Considérant l'avis favorable des commissions tourisme mixtes des 13 juin et 1<sup>er</sup> octobre 2024 et commission tourisme de Terres d'Argentan Interco du 11 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De décider la désaffectation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, de l'office de tourisme situé à la Chapelle Saint-Nicolas, 6 rue des Anciens Combattants à Argentan.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p><b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p><b>CC-2025-068</b></p>	<p><b>Modification des statuts – Compétence facultative « Balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire »</b></p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-20 et L.5214-16 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 111-18-00056 du 21 décembre 2018 relatif au transfert des compétences facultatives à Argentan Intercom ;

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme et patrimoine du 11/12/2024 sur la prise de compétence de l'intercommunalité relative aux « Balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire » ;

Considérant la proposition de la commission tourisme du 29 janvier 2025 précisant les chemins à retenir dans le cadre de cette prise de compétence ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

De transférer à l'échelon communautaire la compétence facultative « Balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire » définie comme suit :

- Balisage suivant les chartes nationales des balisages des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval),
- Équipements comprenant, selon les besoins des circuits : panneau au départ, table de pique-nique et/ou banc, borne de recharge, barre d'attache pour les chevaux, pupitre d'interprétation et de valorisation des patrimoines. Il est souhaité d'investir dans des matériaux durables, même si cela à un coût plus élevé au départ et donc sur moins d'itinéraires par an,
- Mise en valeur des itinéraires via : le site internet et les réseaux sociaux utilisés par l'office de tourisme, et les organismes du tourisme, les applications mobiles telles cirkwi, géotreck, visorando, baludik..., et par des fiches randonnées téléchargeables.

#### **Article 2**

De solliciter, à cet effet, l'avis des conseils municipaux des communes de Terres d'Argentan Interco qui devront se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois, après notification de cette délibération.

#### **Article 3**

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>TERRES D'ARGENTAN, INTERCO</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil communautaire</b>  <b>Séance du 18 mars 2025</b>
---	---

Date de convocation  
12 mars 2025

Conseillers  
En exercice : 82  
Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Votants : 66

Vote  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

**26 MARS 2025**

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1<sup>er</sup> vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2<sup>ème</sup> vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3<sup>ème</sup> vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4<sup>ème</sup> vice-présidente* ; LERAT Michel, *5<sup>ème</sup> vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6<sup>ème</sup> vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8<sup>ème</sup> vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9<sup>ème</sup> vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10<sup>ème</sup> vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7<sup>ème</sup> vice-présidente* ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.

<b>CC-2025-069</b>	<b>Modification du règlement du service de gestion des eaux pluviales</b>
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération communautaire n° D2022-149 ASS du 29 septembre 2022 approuvant une première version du règlement de service de gestion des eaux pluviales ;

Considérant le projet de nouveau règlement du service de gestion des eaux pluviales annexé ;  
Considérant qu'il convient d'approuver les modifications dudit règlement ;  
Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement-Eaux pluviales-GEMAPI du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver le nouveau règlement de service annexé à la présente délibération.

**Article 2**

De diffuser et mettre en application le règlement du service de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal à compter de l'approbation du zonage pluvial.

**Article 3**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le règlement du service de gestion des eaux pluviales.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 59 Pouvoirs : 7 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

<b>CC-2025-070</b>	<b>Projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement intercommunal</b>
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.216-2 et R.461-1 à R.461-7,  
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au chapitre 3, article 101 ;

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre paru au Bulletin officiel hors-série n°5 de septembre 2023 ;  
Vu l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;  
Considérant que les collectivités qui souhaitent bénéficier d'une dotation de l'État doivent accompagner leur dossier de demande de renouvellement de classement du conservatoire d'un projet d'établissement indiquant les axes et les perspectives de fonctionnement de l'établissement dans les années à venir ;  
Considérant l'intérêt des élus pour le renouvellement du classement du conservatoire intercommunal ;  
Considérant l'importance pour le territoire d'avoir un établissement de qualité reconnu ;  
Considérant l'avis favorable de la commission Équipements communautaires du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De valider le nouveau projet d'établissement 2025-2030 du Conservatoire à rayonnement intercommunal annexé à la présente délibération.

**Article 2**

De faire valider en commission Équipements communautaires les documents annexes au projet d'établissement, à savoir le projet pédagogique, la charte éthique et le règlement intérieur.

**Article 3**

D'autoriser le dépôt de demande de renouvellement du classement du conservatoire auprès de la Direction Régionale des affaires Culturelles.

**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame Brigitte CHOQUET, 9<sup>ème</sup> vice-présidente déléguée, à signer les documents afférents.

**Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<p><b>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</b></p> <hr/> <p><b>Département de l'Orne</b></p>	<p><b>Délibération du Conseil communautaire</b></p> <p><b>Séance du 18 mars 2025</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 mars 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 58 Pouvoirs : 8 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>26 MARS 2025</b></p>	<p>Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; NOSS Éric, PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : Jacques LESEUR (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> ; (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; GOBÉ Carine (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; LOUVET Nathalie ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MORIN Lucienne ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-071

**Renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs de lecture publique entre Terres d'Argentan Interco et le département de l'Orne**

Vu les articles L.1421-4, L.1614-10 et suivants du code général des collectivités territoriales qui fixent les règles relatives aux bibliothèques départementales et intercommunales ;  
Vu l'article L.310-1 du code du patrimoine relatif aux missions des bibliothèques ;

Vu la loi « Robert » n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu le schéma départemental de lecture publique 2021-2023 du département de l'Orne ;

Vu la délibération n° BC-2023-006 du bureau communautaire du 30 mars 2023 concernant le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau intercommunal des médiathèques (PCSES) 2023-2028 ;

Considérant l'expiration de la convention précédente en 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Équipements communautaires du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver la convention d'objectifs de Lecture publique entre le département de l'Orne et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco pour une durée de 5 ans soit 2025-2030.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte Choquet, 9<sup>ème</sup> vice-présidente déléguée, à signer la convention d'objectifs.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ

